

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Qui s'est tenue à 20h30 à la mairie de Tourville sur Odon  
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 8

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Nicolas RENARD - Carole TURQUETIL- Olivier LE MEILLEUR- Jérôme VIBERT- Claire BARUCHELLO

-Absents excusés : Nicolas DUCHENNE- Aurélie BLONDEL- Françoise LAMBERT- David HEBERT- Laurence COUDRAIS-

-Absent : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

## - Délibération instaurant un I.H.T.S.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) doit faire l'objet d'une délibération. Celle-ci votée en 2003 n'est plus conforme. Il faut à nouveau passer une délibération qui fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Bénéficiaires, tous les agents de catégorie C et de catégorie B peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dès lors que leurs missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des IHTS sont les suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou Services
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie
Administrative	Adjoint Administratif	Accueil secrétariat de mairie
Culturel Patrimoine	- Adjoint du patrimoine - Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Bibliothèque municipale
Médico-social	ATSEM principale 2ème classe	Ecole maternelle
Technique	Adjoint technique	- Entretien des bâtiments communaux - Entretien ménage des bâtiments communaux

Voté à l'unanimité

## - Compte rendu audit énergétique de l'école

Monsieur le maire a présenté une synthèse du compte rendu de l'audit énergétique de l'école primaire et maternelle.

**Pour rappel :**

Il y a un décret dit « Décret Tertiaire » qui impose l'obligations de réduction de la consommation d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire (23 Juillet 2019)

L'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à une année de référence au cours des 10 dernières années.

Obligatoire pour des bâtiments avec une surface supérieur à 1 000m<sup>2</sup> sur une même unité foncière. Sont concernées :L'école primaire et l'école Maternelle.

**Ecole primaire :**

Coût annuel électricité : 10 191€ (2018), 11 772€ (2019), 10 939€ (2020)

Principale consommation énergétique : Chauffage (52%), Autres Usages (28 %, Four de la cantine, Réfrigérateur) ,Eau Chaude Sanitaire (10%), Eclairage (9%).

A faire principalement :

Isolation des murs extérieurs et remplacement des menuiseries.

Changement de l'éclairage (à faire classe par classe)

Mise en place d'une VMC double flux

Régulation température

### **Ecole maternelle :**

Coût annuel : Electricité : 1 682€ (2017), 1 802€ (2018), 1 961€ (2019). Gaz : 2 446€ (2017), 2 871€ (2019)

Principale consommation énergétique : Chauffage (78%), Eclairage 18%.

A faire principalement :

Isolation des murs extérieurs et remplacement des menuiseries.

Changement de l'éclairage (à faire classe par classe)

Mise en place d'une VMC double flux

Régulation température

### **Information complémentaire :**

Il est possible d'adhérer à un service commun avec Caen La Mer pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, avec un engagement sur 4 ans pour un coût de minimum 1 500€ (Base obligatoire) et 1 000€ par bâtiment désigné.

Lorsqu'il sera décidé du choix des travaux à effectuer, il sera étudié l'intérêt d'adhérer à ce service.

### **- Réseau serveur informatique**

La commune souhaite remplacer et protéger ses serveurs informatiques afin de faire évoluer son architecture réseau sur l'ensemble des bâtiments tertiaires

Il est demandé au prestataire :

- la fourniture et le remplacement du serveur de sauvegarde et la sécurisation des données.
- Une solution de sauvegarde logicielle intégrale (système serveur+données) en temps réel devra accompagner la configuration matérielle.
- Récupération des données et logiciels métiers installés sur les serveurs actuels.
- Installation et câblage d'une nouvelle baie informatique.
- Création d'une liaison en fibre optique entre l'école maternelle et l'école primaire.
- Contrat d'assistance technique.

Les options possibles en complément de la prestation.

- Installation d'un serveur de secours pour la protection des données.
- Installation de bornes wifi dans la mairie, bibliothèque et salle polyvalente
- licence portail captif pour la diffusion wifi public

Monsieur Renard a présenté les devis des sociétés Inforlan et NCI.

Il a été décidé de choisir toutes les options pour un coût estimé à 30 000€ TTC.

Le vote de conseil municipal pour le choix du prestataire c'est porté sur la société Inforlan par 7 voix pour et une abstention.

### **- Demande Garanti d'emprunt bancaire Inolya de 25% pour la construction de 20 logements situés dans le lotissement l'Orée du Bocage**

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 108 130€, émise par La Banque Postale et acceptée par INOLYA pour les besoins de financement de la construction de 20 logements situés dans le lotissement l'Orée du Bocage à Tourville sur odon , pour laquelle la commune de Tourville Sur Odon décide d'apporter son cautionnement .

Vote : 7 pour et 1 abstention

### **- Changement permanence mairie**

La personne recrutée comme adjoint administratif à raison de 20 h semaine est également en poste sur une autre commune les mercredi et jeudi. La permanence du jeudi Matin de 10h00 à 12h00 sera déplacé au mardi matin pour la même tranche horaires, à effet du 29 novembre prochain.

### **- Mise à disposition gratuite salle polyvalente pour les Associations**

Actuellement il est accordé 2 locations gratuites aux associations Tourvillaises par année civile. Il a été demandé au conseil municipal un avis sur ces mises à disposition gracieuses et quelle serait la tarification en cas de demande supplémentaire.

Il a été décidé à effet du 01 janvier 2022 de conserver les 2 locations gratuites, une tarification de 150€ pour deux demandes supplémentaires et le tarif Tourvillais au-delà, par année civile.

Pour les associations extérieures c'est un tarif complet qui est appliqué.

Voté à l'unanimité

#### **- Délibération Convention CSLH et Accueil Jeune**

Les conventions existant avec la commune de Verson pour le Centre de Loisirs (CLSH) et l'accueil Jeune sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020.

Concernant le CLSH, pris en charge par la commune de Verson, il est convenu de reconduire les conditions du service comme prévu à la précédente convention, à savoir :

- Fixer la participation annuelle de la commune de Tourville sur Odon à 11 615.24€
- Proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux versonnais.

La convention sera signée pour une durée de 4 ans (du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2024).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Vote : 7 pour 1 contre.

Concernant l'accueil jeune, pris en charge par la commune de Verson, il est convenu de reconduire les conditions du service comme prévues à la précédente convention, à savoir :

- Fixer la participation annuelle de la commune de Tourville sur Odon au réel du nombre d'heures de fréquentation par les jeunes Tourvillais en année n-1, multiplié par le coût de revient du service tel que défini dans la convention ;
- Proposer le service aux Tourvillais aux mêmes conditions tarifaires qu'aux Versonnais.

La convention sera signée pour une période d'un an (du 01/01/2021 au 31/12/2021)

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, voté à l'unanimité

#### **- Contrat pour accroissement d'activité personnel des écoles**

Le contrat CAE-CUI de Mme Clémentine GOUYE arrive à échéance au 02 janvier 2022. Devant le surcroît d'activité, il lui sera proposé un contrat en CDD de 20h00/semaine.

#### **- Délibération pour Modification Budgétaire**

Dans le cadre des subventions pour les Vélos à Assistance Electrique et après vérification des comptes, le compte de dépense d'investissement 20421 (Biens mobiliers, matériel et études) du chapitre 204 (Subventions d'équipement) n'est pas suffisamment abondé. Il est proposé de faire une modification budgétaire de 900€ du compte 020 (dépense imprévue) vers le compte 20421.

Accord du conseil pour la modification budgétaire.

#### **- Divers :**

##### **- Bulletin Municipal**

Plusieurs demandes pour apparaître dans le bulletin municipal ont été faites par des entreprises auprès de la mairie. Accord du conseil municipal pour que les entreprises qui en font la demande, et dont le siège social se trouve à Tourville Sur Odon, pourront apparaître dans le bulletin municipal.

##### **- Loyer logement 21 route de bretagne**

Le logement Du 1er étage à droite est libre depuis le 2 novembre. Des travaux de rénovation sont en cours pour une mise à disposition à partir du 2 Janvier 2022. Le loyer actuel est de 312€. Suite aux travaux, il est proposé une augmentation du loyer pour un montant mensuel de 350€.

Accord du conseil municipal

##### **- Vœux du maire**

Monsieur le maire a indiqué qu'il présenterait ses vœux le vendredi 14 janvier 2022 à 18h30 à la salle polyvalente.

#### **- TOUR DE TABLE :**

Catherine REGNIER :

- Un conseil d'école s'est déroulé le 21 octobre : L'école compte 127 élèves avec une ouverture de classe. Les activités pédagogiques et les sorties pour les enfants sont remises en route.
- Depuis la rentrée Il y a de nombreux arrêts de travail du personnel communal , ce qui implique de trouver des remplaçants, mais on garde une équipe motivée malgré tout.

Nicolas RENARD :

- Du mobilier urbain (Bancs, table pique-nique, poubelles, cendriers) va être installé (prise en charge par Caen La Mer sur les droits de tirage).
- Des travaux de rénovation sont en cours pour un logement au 21 route de bretagne.

Jérôme VIBERT :

- Une boîte aux lettres pour le père Noël va être mise à disposition au pied du sapin se situant devant la salle polyvalente.

Fabienne MANSION :

- RAM : Hélène DELAUNEY-MARIE animatrice du RAM est en arrêt maladie puis congés maternité – remplacée par Morgane GARDEY
- APE : Marché de Noël le 10/12
- BIBLIOTHEQUE : contes de Noël par la conteuse Claire GARIGUE le samedi 11 décembre – après midi  
Depuis le 9/11 intégration au réseau des bibliothèques de Caen la Mer, une nouvelle carte d'adhésion devra être établie.
- Enquête déplacements ménages par Caen la Mer : Quelques personnes de chaque commune seront sélectionnées pour cette enquête qui se déroulera du 04 Janvier 2022 au 7 mai 2022. Des documents de communication seront fournis par Caen la Mer.

Prochain conseil municipal : le LUNDI 13 Décembre 2021 à 20h30 en mairie

Levée de séance : 23h45